



**Rubrique:** Inscriptions au registre du commerce

**Sous-rubrique:** Mutation

**Date de publication:** SHAB 06.05.2022

**Numéro de publication:** HR02-1005467883

**Entité de publication**

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

## Mutation Saraï, La-solution.ch SA, Montagny-près-Yverdon

Saraï, La-solution.ch SA  
En Chamard 41 C  
1442 Montagny-Yverdon

Saraï, La-solution.ch SA, à Montagny-près-Yverdon, CHE-109.885.736 (FOSC du 21.02.2022, p. 0/1005410763). Statuts modifiés le 26.04.2022. Nouveau but: la Société a pour but de: fournir tous services et prestation d'aide, d'assistance, de soins à domicile médicalisé ou non-médicalisé, ou de toute autre nature, exercer l'activité de location de services pour les métiers liés à son activité, fournir des conseils et de la formation dans son domaine d'activité, réaliser la promotion et le marketing d'entreprises, promouvoir et gérer des entreprises, des associations ou des fondations, notamment en relation avec le sport, importer ou exporter, acheter, fabriquer, vendre, distribuer et louer, sous quelque forme que ce soit, en gros, en détail et par correspondance, tous produits bruts ou manufacturés, et effectuer toutes les opérations commerciales liées à ces activités, exercer toutes activités dans le domaine immobilier (dans le strict respect des règles relatives à l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger), notamment le courtage, la gérance, tous travaux d'aménagement et de rénovation, créer, opérer et vendre des franchises. Elle peut créer toutes succursales en Suisse et à l'étranger, participer à d'autres entreprises en Suisse et à l'étranger, consentir des prêts, notamment aux actionnaires, acquérir ou créer des entreprises semblables ou similaires, acquérir ou vendre des immeubles, et se charger de toutes les fonctions qui sont de nature à développer le but de la société ou qui ont un rapport direct ou indirect avec son objet, ainsi que toute les opérations financières et immobilières s'y rapportant. Augmentation ordinaire du capital-actions par compensation de créance de CHF 3'000'000; en contrepartie, il est remis 300'000 actions de CHF 10. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 3'110'000, divisé en 311'000 actions nominatives de CHF 10, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. Les statuts ne prévoient plus de clause particulière relative aux communications aux actionnaires.

Registre journalier no 9397 du 03.05.2022

Précédente publication dans la FOSC: no 36, Date: 21.02.2022

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud